

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 3 février 2022
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 28 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers votants : 55

TITULAIRES PRÉSENTS :

Frédéric ALLOT - Joris BENIER - Jacky BIDAULT - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Nathalie BREEMEERSCH - Jean-Philippe BRUN - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Philippe COLLAS - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - René DUFOUR - Jean-Pierre DUVERE - Jean-Luc FLAMBARD - Gildas FORT - Hervé GAMBLIN - Pierrick GILLES - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Odile HANTZ - Richard JACQUET - Eric JUHEL - Nicole LABICHE - Florence LAMBERT - Sylvie LANGEARD - Eric LARDEUR - Yann LE FUR - Nadine LEFEBVRE - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Ousmane N'DIAYE - Denis NOEL - Hervé PICARD - José PIRES - David POLLET - François-Xavier PRIOLLAUD - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Dominique SIMON - Anne TÊRLEZ - Alain THIERRY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Joël LE DIGABEL - Arnaud LEVITRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Isabelle THEODIN - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BENIER

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Communication	SUBVENTIONS - COMMUNICATION - Promotion du territoire - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association <i>Marathon Sport Evènement</i> en vue de l'organisation du 17 ^e Marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation	Joël LE DIGABEL
2	Sports	SUBVENTIONS - SPORT - Comité Régional de nage en eaux vives - Championnats de France Juniors et Espoirs - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation	Joël LE DIGABEL
3	Sports	SUBVENTIONS - SPORT - Union nationale du sport scolaire (UNSS) - <i>Gymnasiades Normandie 2022</i> - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation	Joël LE DIGABEL

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
4	Enfance Jeunesse	SUBVENTIONS - ENFANCE-EDUCATION - Attribution de subventions 2022 aux associations - Autorisation	René DUFOUR
5	Habitat	POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par Immobilière Basse Seine (IBS) pour une opération de restructuration de locaux commerciaux en logements avec accès PMR - Rues des Compagnons et Musarde à Val de Reuil - Autorisation	Caroline ROUZÉE
6	Contractualisations et fonds européens	DIVERS - TRANSITIONS - Mise en place d'un partenariat avec l'association <i>France Ville Durable</i> - Adhésion et convention - Autorisation	Anne TERLEZ
7	Administration générale	Examen de l'ordre du jour provisoire du Conseil communautaire du jeudi 24 février 2022	Bernard LEROY
8		Questions diverses	

I/ DB 2022-7 - SUBVENTIONS - COMMUNICATION - Promotion du territoire - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association Marathon Sport Evènement en vue de l'organisation du 17^e Marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de conclure une convention cadre formalisant l'organisation de l'épreuve ainsi que le versement de la somme de 76 500 € au bénéfice de l'association *Marathon Sport Evènement* pour financer l'organisation du 17^e marathon et Ekiden Seine-Eure.

II/ DB 2022-8 - SUBVENTIONS - SPORT - Comité Régional de nage en eaux vives - Championnats de France Juniors et Espoirs - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Comité Régional de nage en eaux vives afin de soutenir l'organisation et le financement des championnats de France 2022 Juniors et Espoirs de la discipline.

III/ DB 2022-9 - SUBVENTIONS - SPORT - Union nationale du sport scolaire (UNSS) - Gymnasiades Normandie 2022 - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte de verser une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'Union Nationale de sport Scolaire afin de soutenir l'organisation et le financement des *Gymnasiades 2022*.

IV/ DB 2022-10 - SUBVENTIONS - ENFANCE-EDUCATION - Attribution de subventions 2022 aux associations - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'accorder des subventions, pour l'année 2022, aux associations suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
BIDIBUL	80 000 €
ESPACE DES 2 RIVES	672 762 €
CLUB DES JEUNES	1 700 €
ALEFH	175 204 €
L'OCAL	724 253 €

ESPACE CONDORCET	47 000 €
LIRE ET FAIRE LIRE	1 000 €
LA SEMAINE DES 4 JEUDIS	10 000 €
TOTAL	1 711 919 €

VI/ 2022-11 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - SERVICE HABITAT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par Immobilière Basse Seine (IBS) pour une opération de restructuration de locaux commerciaux en logements avec accès PMR - Rues des Compagnons et Musarde à Val de Reuil - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- rapporte la décision de bureau n°2021-21 en date du 4 février 2021 ;
- modifie la garantie d'emprunt comme suit :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 780 345 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°125522 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VII/ DB 2022-12 - DIVERS - SERVICE CONTRACTUALISATIONS ET FONDS EUROPÉENS - TRANSITIONS - Mise en place d'un partenariat avec l'association France Ville Durable - Adhésion et convention - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve :

- l'adhésion de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'association *France ville durable* pour un montant de 5 000 € en 2022 ;
- la conclusion de la convention de partenariat entre l'association *France ville durable* et la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour un montant de 15 000 € pour 2022.

Le Bureau communautaire autorise également Monsieur le Président, ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat entre l'Association *France ville durable* et la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;
- à signer tout document relatif à cette convention sauf modification majeure de l'économie générale de la convention ayant un impact à la hausse sur le budget de la collectivité.

VIII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 24 février 2022 :

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque.

VIII/ Question diverses :

Meeting d'athlétisme de Val de Reuil :

Monsieur LEROY rappelle que cette manifestation se déroulera le 14 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Le Président,
Bernard LEROY.

Par délégation
Le Directeur Général



Régis PETIT